

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 15-DCM-DGS-138

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : CESSION IMMOBILIERE : VENTE PAR LA COMMUNE D'UN LOCAL D'ACTIVITE SIS LIEU-DIT « LES CLAPIERS » (PARCELLE AY 0121)

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Par acte notarié du 28 Avril 2010, la Commune du Pradet se portait acquéreur d'un local à usage commercial, artisanal ou de bureaux, dans l'ensemble immobilier « La Rotonde » situé dans la zone d'activités économiques de « La Bayette 2 ». Celui-ci, d'une superficie de 100 m², brut de béton, cadastré section AY numéro 0121, sis lieu-dit « Les Clapiers », pour les 53/1000^{èmes} de la copropriété.



Localisation de la parcelle AY 0121

Depuis, l'Association « Horizon Multimedia » y avait installé son activité, par convention passée avec la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour « *soutenir un projet local d'animation d'un espace public numérique sur le territoire pradétan* ». Cette convention a été dénoncée par lettre recommandée le 8 juillet dernier et prendra fin le 31 décembre prochain.

En vue d'une vente de ce bien, une estimation en a été demandée à France Domaine. Elle représente un montant de 272 000 €, la Commune souhaitant procéder par une vente aux enchères immobilière notariale sur la base de ce montant minimum, afin d'attribuer ce bien au plus offrant.

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la valeur vénale du bien situé dans l'ensemble immobilier dénommé « La Rotonde », situé parcelle cadastrée AY 0121, pour les 53/1000^{èmes} de la copropriété, estimée à 272 000 € par France Domaine en date du 22/10/2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre les démarches de cession telles que décrites.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 23 DEC. 2015

Publié ou notifié le :

..... 23 DEC. 2015

Le Maire,

